



AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT
#MondeEnCommun

LE SIÈGE
5 rue Roland Barthes
75598 Paris Cedex 12
France
t. +33 1 53 44 31 31
f. +33 1 44 87 99 39

afd.fr

BULL SAS
Rue Jean JAURES
BP 68 – 78340 Les Clayes-
sous-Bois

Objet : Notification de l'accord-cadre Matériel Agences

Référence : AQT-2022-0277

Affaire suivie par : DAG - Division Achats Groupe

Courriel électronique du référent DAG : mouneye.ext@afd.fr

PARIS, le 29/06/2022

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que votre offre, relative à l'accord-cadre suivant, a été retenue :

Le montant maximum de l'accord-cadre est de 8 000 000€. Le montant global et forfaitaire s'élève à un montant de 5 400 K€HT.

L'accord-cadre **AQT-2022-0277** commence à compter de la notification de l'accord-cadre, et conformément à l'annexe à l'Acte d'engagement.

Le nouvel accord-cadre **AQT-2022-0277** devient pleinement applicable, à compter du 01/07/2022, et notamment les conditions tarifaires de l'annexe financière et les documents d'offre d'ATOS.

Veillez trouver ci-joint un exemplaire de l'accord-cadre.

Dès réception de ce courrier, nous vous invitons à vous rapprocher du service prescripteur afin de prendre connaissance des modalités d'exécution de l'accord-cadre.

L'exécution des prestations commencera à la réception de la présente notification.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Division Achats

Division des Achats Groupe